

La Tribune du Snup

Prime « gilets jaunes » à l'Etablissement public : Pourquoi le SNUP dit OUI...

Rappelez-vous, le SNUP a été la 1^{ère} organisation syndicale à demander le versement d'une prime de 1 000 € à l'ensemble du personnel, et ce dès le lendemain de l'intervention télévisée du Président de la République en date du 10 décembre 2018.

La direction de l'Etablissement Public (EP) a exclu la négociation du versement d'une prime à tous les collaborateurs, malgré notre insistance, et a ouvert le champ des négociations sur le versement d'une prime exceptionnelle au bénéfice des personnels de l'EP dont la rémunération est la moins élevée. Pour votre information, la Caisse des dépôts n'est pas dans le champ de la loi « Gilets jaunes », celle-ci ne s'appliquant pas



aux personnels de la fonction publique. Face au refus de la Direction de lancer une discussion en vue d'un accord sur le versement d'une prime pour tous, le SNUP, fidèle à ses valeurs, a décidé de négocier ...et oui, n'en déplaise à certains, le SNUP a dans son ADN la défense des plus vulnérables. De plus, l'octroi de cette prime a été obtenu par la mobilisation des « Gilets jaunes » dans la rue, il faut s'en rappeler. Nous pensons également que les non bénéficiaires de ce versement peuvent comprendre qu'une prime exceptionnelle soit versée à ceux qui gagnent le moins pour leur redonner du pouvoir d'achat.

Dans cette négociation, **le SNUP s'est battu jusqu'au bout et il a obtenu le versement d'une prime exceptionnelle sur la fiche de paie de février** avec les conditions suivantes :

- ⇒ Une prime de 1000 € bruts bénéficiant aux personnels dont la rémunération annuelle brute est inférieure ou égale à 1,5 fois le SMIC (soit 26 972 € bruts) ;
- ⇒ Une prime de 500 € bruts bénéficiant aux personnels dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 1,5 fois le SMIC et inférieure ou égale à 2,25 fois le SMIC (soit 40 459 € bruts) ;
- ⇒ Une prime de 250 € bruts bénéficiant aux personnels dont la rémunération annuelle brute est supérieure à 2,25 fois le SMIC et inférieure ou égale à 3 fois le SMIC (soit 53 945 € bruts).

Nous avons aussi obtenu que soient bénéficiaires les personnes recrutées en apprentissage ou en contrat d'insertion.

Combatif jusqu'au bout, **le SNUP a interpellé le Directeur général en séance du Comité Unique de l'Etablissement Public du 8 février** et il a obtenu que tous les contractuels de droit public en cours de pérennisation et tous les personnels qui sont mis à la disposition et ne bénéficient pas d'une mesure du même ordre dans leur entreprise d'accueil soient bénéficiaires...Et oui, se battre jusqu'au bout, c'est possible !

Au début de la négociation, 1 800 collaborateurs étaient concernés...**et grâce à notre pugnacité, ce sont 3 400 personnes qui vont toucher cette prime** au final.

Fort de ces acquis, **le SNUP a pris ses responsabilités et il a signé l'accord le 12 février, mais il regrette que certaines organisations syndicales oublient la solidarité en ces moments difficiles**...Et, un autre combat nous attend dès la promulgation des résultats 2018 : le versement exceptionnel d'un complément d'intéressement pour tous !



La Tribune du Snup

Plan de départs volontaires, attention **DANGER**

Au niveau national, les organisations syndicales se mobilisent contre le Projet de loi de transformation de la fonction publique qui mentionne une expérimentation de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires...

Projet de loi Fonction publique : la FSU quitte le Conseil Commun de la Fonction Publique pour réaffirmer ses désaccords !

La FSU a décidé, avec 6 autres fédérations de fonctionnaires, de quitter la séance du Conseil commun de la Fonction publique.

Le Ministre a remis aux organisations syndicales, le projet de loi portant sur la transformation de la Fonction publique qui reprend la quasi totalité des orientations qui font désaccord depuis plus d'un an: recours accru au contrat, individualisation de

la rémunération, fusion des instances, remise en cause des CAP, remise en cause des accords locaux dans la Fonction publique territoriale...autant de mesures qui constituent une régression sans précédent dont les conséquences seront néfastes tant pour les usager-es que pour les agent-es.

La FSU considère que ce projet de loi doit être suspendu d'autant que le gouvernement a initié un débat dans le pays qui porte aussi sur la question des services publics et dont les conclusions restent à venir.

Les Lilas, 13 février 2019



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

...Et à la Caisse des dépôts, il faudrait se lancer dans la négociation d'une rupture conventionnelle collective pour les fonctionnaires...cherchez l'erreur...

La direction a ouvert le 18 janvier la négociation relative aux dispositifs d'aide aux départs volontaires au sein de la CDC.

Rappelez-vous, le SNUP n'a pas signé l'accord-cadre et que lit-on dans la presse :

Les Echos, le 29 janvier : « La Caisse des dépôts brise un tabou sur le front social. L'institution a amorcé des négociations sur les modalités de futures ruptures conventionnelles collectives. C'est une première pour l'Etablissement public. »

L'AGEFI titre le 28 janvier : « La Caisse des dépôts prépare son plan de départs volontaires » et elle indique « La discussion s'inscrit dans la droite ligne de l'accord-cadre sur l'emploi pour la période 2019-2021 dans l'établissement public (hors filiales, donc) et qui a été signé par 4 organisations syndicales sur 5, seul le SNUP s'y étant opposé. Or, pour la

première fois, le nouvel accord ne garantit plus une stabilité des effectifs, évalués à 5.550 personnels permanents à fin 2018. « Il y aura davantage de départs que d'embauches sur la période 2019-2021 », admettait, fin octobre, Paul Peny, le DRH du groupe, dans un entretien à l'agence AEF. »



La direction nous réunit pour négocier 2 accords de départs volontaires en nous indiquant que la signature des deux sera indissociable (vive le dialogue social dans la maison !!!) :

- Une Rupture Conventionnelle Collective (RCC) possible pour certaines personnes sur une durée d'un an alors que le statut de la fonction publique l'interdit pour ses fonctionnaires ;
- Une Cessation Anticipée d'Activité (CAA) pour les personnels en fin de carrière.

Le syndicalisme engagé au quotidien !

Le combat du SNUP c'est la défense de l'Etablissement public et de ses personnels. On est contre l'idée de négocier un plan social dans une maison qui fait 1,9 Md€ de résultats, on préfère obtenir des mesures afin que les agents restent en poste, et pas une rupture conventionnelle collective, surtout pour les fonctionnaires... mais on veut bien négocier un dispositif pour aider les plus anciens à anticiper leur départ via une CAA tout en recrutant des jeunes.

L'Etablissement
Public CDC
j'y tiens !